

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 FEVRIER 2019**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

**Présidence** : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

**Présents** : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER, M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mmes CHENEVIER, VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, M. DUSSEAUX, Mme AUBONNET, M. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, Mme du MESNIL, MM. DURAND, DOUBLET, Mme BRAUN, MM. STEINER, FONTENEAU, BELKACEM, Mmes BARRÉ, KHALDI.

**Absents excusés** : Mme CHENEVIER donne pouvoir à M. LANCELIN pour l'élection de la secrétaire de séance et l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2018,

M. OUDIOT donne pouvoir à M. QUINTARD,

Mme DJAOUANI donne pouvoir à Mme RICART-BRAU,

Mme BULLIER donne pouvoir à Mme AUBONNET,

M. GUYARD donne pouvoir à M. BUONO,

Mme BRAUN donne pouvoir à M. DOUBLET à partir du point n° 2 inscrit à l'ordre du

jour,

Mme MOULIN donne pouvoir à M. STEINER,

Mme KHALDI donne pouvoir à Mme GENEVELLE pour l'élection de la secrétaire de séance et l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2018.

**Absente** : Mme FRAQUET

**Secrétaire**: Mme RICART-BRAU

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Après avoir désigné Mme RICART-BRAU comme secrétaire de séance.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Entend** la question écrite de Mme BARRÉ au sujet de la propreté de la Ville, et plus particulièrement du centre-ville (place de la République, avenue de la Division Leclerc, avenue Jean Jaurès, rue du Dr Vaillant) et des mesures que compte prendre Monsieur le Maire contre les contrevenants en matière de propreté, d'hygiène et de salubrité publique.

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2018.

**Adoption à l'unanimité.**

• Réf : 2019/02/1

**OBJET : Rapport d'orientations budgétaires de la Commune pour 2019.**

**Article unique : Adopte à l'unanimité** cette délibération prenant acte de :

- **la tenue du débat d'orientation budgétaire** pour la ville de Saint-Cyr-l'Ecole pour l'exercice 2019 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, sur la base du rapport présenté par Monsieur le Maire en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015,
- **l'existence de ce rapport d'orientation budgétaire** pour la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole au titre de l'exercice 2019, lequel est annexé à la délibération.

**Monsieur DURAND :**

« On a des informations assez récentes pour la partie investissement et je dirai que pour la partie fonctionnement c'est un petit peu la reprise de ce qu'on avait sur les années précédentes. C'est un petit peu le même discours avec des chiffres qui évoluent et justement, je voudrais préciser quelques chiffres avec vous. J'ai 5-6 questions. Je propose qu'on les fasse dans l'ordre pour éviter d'en oublier.

La première concernait les recettes avec la fiscalité, il y a une revalorisation des bases assez importante cette année qui est de 2,2 %. J'aurais aimé savoir en chiffres, en termes de recettes quelles sont les prévisions ? Qu'est-ce que ça doit rapporter à la commune, sachant que je suppose que ce sera un peu plus que 2,2 %. Parce que même si l'INSEE a pensé qu'à Saint-Cyr-l'Ecole il y avait moins d'habitants, les habitants qui n'ont pas été comptés par l'INSEE sont quand même des habitants qui vont payer une taxe d'habitation ou, en tous cas, qui vont donner droit à un remboursement forfaitaire de l'Etat à la commune, ça fera des retombées supplémentaires. »

**Monsieur BUONO :**

« A priori ce sera 2,2 % d'environ 12,5 millions et puis pour le reste, en fait on découvre les chiffres pratiquement en même temps que vous, puisque vous êtes plus assidus que nous à les collecter. Nous, on attend les notifications officielles. »

**Monsieur DURAND :**

« Non, je ne parlais pas des dotations moi, je parlais des recettes. »

**Monsieur BUONO :**

« Oui, enfin de la notification, pardon. »

**Monsieur DURAND :**

« Enfin, vous parlez de 2,2 %, j'imagine que si la population augmente un petit peu, même si les chiffres ne sont pas connus, on doit avoir un peu plus de contribuables. Donc je m'attendais à des recettes un peu supérieures qu'une application mécanique de 2,2 %. »

**Monsieur BUONO :**

« Ce sera une application mécanique de 2,2 % modulo les quelques habitants en plus. »

**Monsieur DURAND :**

« D'accord. La seconde question toujours sur les recettes, concerne les dotations. C'est un petit peu tôt pour avoir les notifications des chiffres officiels, ce qui m'embêtait un petit peu dans votre présentation c'est que vous ne parlez pas en termes de montant de dotation, mais en termes de baisse des dotations. Donc, j'aurais aimé savoir si vous avez des chiffres prévisionnels connus, tout simplement parce que quand vous parlez de baisse, vous prenez une référence et je ne sais pas bien si vous prenez pour référence les chiffres du budget primitif ou les chiffres des dotations réellement notifiées. Il y a eu débat l'an dernier. Il y avait un budget primitif qui ne correspondait pas aux valeurs notifiées, alors quand vous dites moins 300 000 € pour cette année pour la DGF, par exemple, c'est moins 300 000 € par rapport à quoi, au BP ou au CA ? »

**Monsieur BUONO :**

« Par rapport au CA, c'était écrit comme ça : de CA à CA. »

**Monsieur DURAND :**

« Enfin, dernier point pour les recettes : sur la tarification. Alors-là j'étais un petit peu embêté sur le prévisionnel. Vous nous indiquez que la commune ne prévoit pas de modifications majeures pour l'année 2019 et immédiatement après, vous expliquez que les tarifs évoluent en fonction du coût de la vie et/ou de l'optimisation de certains tarifs. Donc, je comprends que les tarifs n'évoluent pas, sauf s'ils évoluent... Est-ce qu'aujourd'hui on en sait un petit plus ? Tout ne repose pas sur des prestataires, il y a des choses qui relèvent du choix de l'assemblée. Est-ce que vous avez prévu des revalorisations sur les tarifs ? »

**Monsieur BUONO :**

« Sur les choses qu'on maîtrise, non, sur les choses qu'on ne maîtrise pas, je ne sais pas. Admettons que dans un mouvement de folie, pour apaiser tout le monde, il y ait une augmentation générale du SMIC de 10 %. C'est sûr que ça aurait une influence sur le coût des prestations qui serait refacturé à la population, surtout pour tous les services où il y a beaucoup de main-d'œuvre. C'est pour ça qu'on dit qu'il n'y a rien de prévu en tout cas en termes de rattrapage de quoi que ce soit, si les choses restent telles qu'elles sont. »

**Monsieur DURAND :**

« Enfin, sur la partie investissement, il y a un projet de grosse réhabilitation, plutôt de changement d'affectation du Pôle Sémard. Alors je me doute bien que ce ne sera pas prévu sur 2019, parce qu'il faut d'abord que la Maison des Associations se termine, qu'on fasse des transferts. Est-ce que vous avez au moins sur l'année 2019 une étude qui est prévue ? »

**Monsieur BUONO :**

« Sur quoi exactement ? »

**Monsieur DURAND :**

« Sur les changements du Pôle Sémard, c'est-à-dire, on change le bâtiment, on met autre chose à la place... »

**Monsieur BUONO :**

« Il y a des chances que le bâtiment soit cédé, puisqu'une partie des recettes qu'on attend pour payer la nouvelle Maison des Associations c'est effectivement la cession du bâtiment. »

**Monsieur DURAND :**

« La question était : est-ce que le projet va être lancé sur l'exercice 2019, à savoir : est-ce que vous avez prévu de payer au titre de l'investissement une étude sur ce sujet ? »

**Monsieur BUONO :**

« Oui, elle est déjà en cours. »

**Monsieur DURAND :**

« D'accord, je ne la voyais pas apparaître, alors je ne savais pas si c'était prévu cette année ou si c'était différé. Vous avez des dates en fait ? »

**Monsieur le Maire :**

« Ça a déjà été commencé en 2018. C'est-à-dire que le projet du Pôle Sémard tel que ça a déjà été annoncé c'est : on utilise la vente, le produit de la vente, pour payer la construction de la Maison des Associations, parce que nos villes, avec ce que nous avons déjà comme charges, avec la

*construction du gymnase, on n'a pas les moyens d'aller se payer une Maison des Associations, surtout une Maison des Associations qui aura un avantage extraordinaire. En dehors d'être beaucoup plus grande et d'être beaucoup plus adaptée aux associations, avec des salles qui peuvent accueillir de nombreuses associations, on aura surtout l'avantage que ce sera accessible et pas simplement accessible à des personnes handicapées, mais simplement accessible à des parents qui ont des enfants en poussette, chose qui était impossible à faire à Sémard, à moins de construire 4 à 5 ascenseurs, c'était impossible, en dehors du fait qu'on prenait l'eau à chaque fois qu'il y avait un gros orage, que les baies vitrées chauffaient l'extérieur. Je veux dire qu'il arrive un moment où il faut être capable d'en tirer une conclusion. D'où l'intérêt d'avoir construit quelque chose qui a déjà commencé, les travaux ont commencé dans la ZAC Renard et d'ici un an donc les associations pourront intégrer cette nouvelle maison, mais il est évident que la ville a demandé à un cabinet d'études de nous préparer quelque chose l'année dernière et les consultations sont en cours. »*

**Monsieur DURAND :**

*« Le transfert financier pour la Maison des Associations on l'avait compris. Ma question était plus sur le Pôle Sémard, son devenir, l'état des projets ? Parce qu'effectivement les annonces on les a entendues comme tout le monde, mais sauf erreur de ma part moi je n'ai pas reçu de présentation, de projet, de cahier des charges. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Le choix n'est pas encore fait, puisqu'on a reçu le cahier des charges préparé par un architecte qu'on a transmis en septembre aux candidats. Donc, nous n'avons pas encore choisi, le choix sera fait d'ici quelques semaines. Et il y aura à ce moment-là une réunion d'information de présentation aux élus. »*

**Monsieur DURAND :**

*« On est quand même sur un projet que j'imagine majeur et structurant pour la commune. Ça m'embête un petit peu d'entendre que le projet finalement on ne vous dira pas ce que c'est et quand ce sera choisi. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Je ne le connais même pas moi-même, mais je vous promets, vous pouvez me croire, je ne le connais pas, c'est simplement la semaine prochaine qu'on va recevoir des candidats qui à ce moment-là vont venir nous faire des propositions et c'est après qu'il y aura le choix. »*

**Monsieur DURAND :**

*« Alors, pour clarifier, le projet c'est une cession, c'est donc une vente sèche et il y a des investisseurs qui vont proposer leurs projets ? »*

**Monsieur le Maire :**

*« C'est un terrain qui est très contraint, parce que vous connaissez la pente, donc il ne faut pas croire qu'on va en tirer des mille et des cents. De plus, je vous ai déjà dit, lorsque nous avons eu des réunions et qu'entre autres nous avons parlé de l'arrivée du tram-train, je voulais qu'on élargisse cette place de la gare. Il y a 8 jours, François de Mazières est venu sur place, parce qu'il n'avait aucune idée de la situation exacte, et parce que cela m'avait mis d'ailleurs un peu en colère. J'avais essayé de leur faire comprendre qu'à la vitesse à laquelle ils allaient pour la restructuration du Pôle Gare de Saint-Cyr, le tram-train serait là, alors qu'on n'aurait pas commencé. Je leur ai dit qu'il fallait impérativement que tout soit prêt pour l'arrivée du tram-train. Ce n'est pas le tram-train qui m'inquiète, de toute façon le tram-train ne vient pas à Saint-Cyr, il vient à Versailles, sauf qu'entre l'arrivée du tram-train et Saint-Cyr, il y a 40 mètres. Or, il va falloir les aménager ces 40 mètres et puis il y a 15 mètres à Saint-Cyr, et ce sont les 15 mètres les plus difficiles, parce qu'on a un trottoir qui fait moins d'un mètre de large à certains endroits. Ensuite on a des véhicules garés et on a une rue qui n'est pas très large dans laquelle il y a des*

voitures et des autobus qui passent. Or, vous imaginez un tramway de 500 personnes qui déboule toutes les 5 minutes, les gens qui courent, qui se dépêchent pour attraper leur train, leur correspondance, ils vont être où ? Ils vont être dans la rue, et il se passe quoi : des accidents, des parents avec des poussettes ou des gens avec des valises... Donc, c'est pour ça qu'il est impératif que ce parvis de la gare soit repensé complètement. Les plans, je les ai vus tels qu'ils ont été proposés par une société d'études à VGP, ça fait déjà 1,5-2 ans, mais ce sont des plans faits par une société d'études. Le problème, c'est que la SNCF qui a quand même un certain nombre de travaux à engager pour l'accessibilité n'a toujours pas dit oui. La SNCF c'est très difficile, entre les trains, ceux qui posent les rails, ceux qui font les travaux dans les gares et autres, c'est une catastrophe de les faire s'entendre entre eux. Par moment, on se demande s'il y a un pilote quelque part. Sauf que là, c'est un projet qui intéresse la Ville de Versailles, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilité, la SNCF, la Ville de Saint-Cyr, ça fait beaucoup de monde. Monsieur François de Mazières est venu à la suite de mon petit coup de sang, 3 jours après il a déboulé : « ah, oui, d'accord, je comprends, il y a un problème ». Donc, il est important que ce projet que nous avons prévu dans l'îlot Sémard intègre l'agrandissement de cet espace pour permettre de garer plusieurs autobus, d'avoir des trottoirs beaucoup plus larges et d'avoir une véritable place de la gare. »

**Monsieur DURAND :**

« Pour terminer sur ce sujet, Monsieur le Maire, j'ai bien compris qu'on n'a pas choisi le projet, mais on a au moins écrit le cahier des charges. Est-ce qu'il serait possible de nous le communiquer, qu'on sache un petit peu les conditions émises par la Ville, les contraintes, les grandes lignes. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui. »

**Monsieur DURAND :**

« Je vous remercie. Dernier point, c'est plus une demande qu'une question. Je reviens sur la fiscalité. Vous nous avez expliqué qu'un des grands choix était de reposer sur le fait que la fiscalité n'évoluait pas sur Saint-Cyr-l'École en 2019. Nous avons encore en souvenir que la taxe d'habitation a augmenté de 38 %, le foncier de 19,1 %. Je sais bien aujourd'hui que tout le monde n'est pas concerné et qu'il y a des personnes qui ne payent plus la taxe d'habitation, mais cela reste une charge pour un grand nombre de contribuables, aussi bien en taxe d'habitation, qu'en taxe foncière. Donc, nous souhaitons, notre groupe, que vous proposiez à notre assemblée, afin de préparer le Budget Primitif un scénario avec des baisses d'impôts. Il ne s'agit pas de faire un retour en arrière en disant : c'est soit + 38 %, soit zéro, mais je pense qu'un scénario avec une baisse d'impôt doit s'étudier par notre assemblée avant d'être rejeté comme un totem intouchable. Donc voilà la proposition que l'on fait, si vous pouvez nous faire un scénario sur ces baisses d'impôt ? »

**Monsieur BUONO :**

« Croyez bien que ça me coûte à titre personnel de ne pas baisser les impôts, mais non on ne va pas le faire. »

**Monsieur le Maire :**

« Le problème Monsieur DURAND c'est le plan prévisionnel d'investissement. Il est impératif de pouvoir non seulement en 2020, mais au-delà, parce qu'il n'est pas question de mettre la municipalité qui succèdera à celle-ci en 2020 en difficulté pour être capable de payer les travaux qui seront déjà commencés. Le gymnase, il faudra le payer, la Maison des Associations, il faudra finir de la payer et en 2020 nous n'aurons pas fini la construction de l'école Bizet et de la Maison de Quartier à l'école Bizet. Donc, il est évident qu'il faut que nous gardions nos recettes pour être capables d'aller au-devant de tous les plans d'investissement qui ont été non seulement prévus, mais qui sont déjà engagés. »

**Monsieur DURAND :**

« Moi j'entends cette petite musique sur l'investissement avec l'autofinancement annoncé, un autofinancement de 3 millions. Evidemment un autofinancement c'est important, c'est même indispensable pour qu'une collectivité puisse fonctionner correctement, investir pour l'avenir. Ce qu'on observe c'est qu'il y a une annonce d'un autofinancement et à chaque fois sur les années précédentes il y a des restes à réaliser ou des investissements qui ne se font pas et on fait des reports incroyables. On est dans une situation où on dit aux Saint-Cyriens : on ne sait pas l'avenir, donc on va vous taxer plein pot et puis après : on verra demain, et puis demain on dit : on verra après-demain, après-demain on dira...à chaque fois ensuite. Donc, ce que je demande ce n'est pas qu'on retombe à zéro, c'est simplement qu'on en discute ensemble, qu'on prenne les chiffres ensemble et si c'est pour arriver en fin d'année à s'apercevoir qu'il y a des millions, que les Saint-Cyriens ont donné dans leurs impôts, qu'ils ne sont pas utilisés, qu'ils ne seront pas utilisés avant 5 ans, avant 10 ans, à ce moment-là discutons-en et peut-être qu'on pourrait un peu moins tirer sur les Saint-Cyriens pour éviter d'avoir l'argent en caisse qui dort des années. »

**Monsieur BUONO :**

« On serait à la limite dans la situation où on ne touche rien de la part de l'Etat, on aurait une connaissance un peu plus fine de ce qui nous attend. Là, partir sur une baisse aujourd'hui en se disant : effectivement on a beaucoup d'excédent qui n'a pas été utilisé, notamment parce qu'il y a un certain nombre de projets qui a pris du retard, ça nous amènerait dans une situation où au moment où finalement on voudrait pouvoir utiliser de nouveau ce levier des finances locales, on ne pourrait plus, parce qu'on aura perdu la main dessus, notamment sur la taxe d'habitation, puisque on peut espérer qu'elle nous sera compensée intégralement au niveau actuel et pas à un niveau inférieur. Si on avait retardé finalement cette hausse d'impôts, même si c'est un heureux hasard, pour l'instant. La trajectoire actuelle et le comportement actuel, quel que soit le Président de la République et la majorité à l'Assemblée Nationale, c'est toujours la même. Il faut donner toujours moins d'argent aux communes et elles sont obligées de voter un budget en équilibre, donc elles finiront par se serrer la ceinture ou exploser un autre impôt sans difficulté. Donc, aujourd'hui baisser les impôts alors qu'on sait que nos ressources vont baisser, ça n'a juste pas de sens, c'est juste provoquer l'effet ciseaux. C'est pour ça qu'on ne va pas se lancer sur ce genre d'études, parce qu'on l'a déjà fait avec les cabinets spécialisés qui nous aident à nous projeter et on voit bien que ce n'est pas possible. Ça a été franchement notre marotte sur la mandature précédente, on a fait tous les efforts qu'il fallait et tout ça, ça a été ruiné d'un claquement de doigts par un gars qui a dit : maintenant la DGF baisse. Donc, ça nous ferait vraiment très plaisir de pouvoir baisser les impôts, parce qu'on a vraiment dû manger notre chapeau quand on les a augmentés, et on ne se fait plus d'illusions sur la question. Ce serait vraiment dommage qu'il y ait des personnes ici qui essayent de faire en sorte que les Saint-Cyriens puissent nourrir une quelconque illusion sur le sujet. »

**Monsieur le Maire :**

« D'autant plus que d'année en année, comme vous le dit Monsieur BUONO, on ne sait pas ce qui nous attend. On ne savait pas en 2018 qu'en 2019 on aurait 600 000 € de dotations en moins, ça on nous l'avait pas dit puisqu'on nous avait parlé d'un gel. Donc, je veux dire qu'à un moment ou à un autre, si on veut éviter un certain nombre de mauvaises surprises et ne pas se retrouver en incapacité de paiement, je suis désolé, mais on ne peut pas se le permettre Monsieur DURAND. »

**Monsieur DOUBLET :**

« C'était un rapport intéressant. J'avais deux remarques à faire, mais Sébastien DURAND les a faites avant moi, qui concernaient, d'une part, la tarification qui ne bougeait pas, mais qui pouvait évoluer, et d'autre part, la prévision prudentielle de la baisse des dotations de l'Etat, je n'y reviendrais pas. J'avais par contre deux questions, une que Monsieur le Maire a plus ou moins évoquée et qui concernait la cession de Sémard, qui effectivement va servir à payer la Maison des

Associations. Or, celle-ci...le gros de la dépense c'est sur 2019, est-ce que vous pensez que la cession de Sémard se fera sur 2019 ? »

**Monsieur le Maire :**

« Je ne sais pas. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Est-ce que vous pensez financer l'un avec la cession de l'autre ? »

**Monsieur le Maire :**

« Le problème de Sémard c'est que c'est une opération tiroir. On ne peut vendre que quelques mois avant d'être sûr que la Maison des Associations soit terminée, puisque toutes les associations qui sont là, il y a un certain nombre de déménagements à faire. Il faudra du temps pour qu'elles puissent aller s'installer dans la nouvelle maison dans la ZAC Renard. Effectivement, l'argent de la vente on ne l'aura pas en 2019. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Ma deuxième question concernait l'évolution des effectifs. Depuis 3 ans, à une unité près, ça n'a pas bougé, j'ai vu dans les prévisions qu'il est prévu 16 embauches supplémentaires, soit 9 % et si j'ai bien compris ce qui avait été écrit c'était principalement justifié par l'augmentation des effectifs du périscolaire. A ma connaissance il n'y a pas de nouveaux centres périscolaires qui doivent s'ouvrir, on peut savoir ce qui justifierait cette augmentation et quels sont les types de postes ? »

**Monsieur le Maire :**

« Il y a des ouvertures de classes. Monsieur LANCELIN, si vous voulez bien répondre. »

**Monsieur LANCELIN :**

« Il y a une augmentation de la fréquentation du périscolaire, c'est surtout ça qu'il faut regarder. Effectivement les effectifs sont assez stables sur la ville de Saint-Cyr et on a plus d'enfants en année pleine, notamment à Jacqueline de Romilly, qui fréquentent le centre de loisirs. »

**Monsieur le Maire :**

« Et on va ouvrir des classes à Jacqueline de Romilly, entre autres. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Donc ces personnels qu'on va embaucher, c'est du personnel d'animation, c'est du personnel administratif, c'est un personnel de quel type ? »

**Monsieur le Maire :**

« Animation. »

**Monsieur LANCELIN :**

« Oui, c'est essentiellement du personnel d'animation. »

**Monsieur DOUBLET :**

« Alors, c'est bien ce que je pensais, mais c'est bien ce qui me gêne, parce que dans le tableau où il y a la répartition par filière, si je prends animation on passe de 52 à 53. »

**Madame BRAU :**

« Alors, dans ces catégories-là il n'y a pas que l'animation, on est sur la catégorie C. Nous avons en effet des animateurs, mais nous avons également des agents aux Services Techniques qui sont sur la même catégorie, nous avons aussi des agents administratifs qui sont sur la même catégorie,

*donc ça comprend un ensemble de postes, même si, et je suis d'accord avec vous, le service animation dans les centres aérés reste un des plus chronophages. »*

**Madame BARRÉ :**

*« J'avais une petite question par rapport à Sémard. Qui dit Sémard dit Maison du Maréchal Leclerc, je voulais savoir ce que vous aviez prévu ? »*

**Monsieur le Maire :**

*« Cela me fait mal que cette maison disparaisse. Ce n'est pas la maison du Maréchal Leclerc, c'est la maison dans laquelle il a habité 3 ans. J'aurais bien aimé qu'on la garde, mais ce n'est pas possible et je me suis fait une raison. On remettra une plaque, mais malheureusement dans l'état où est cette maison, ce n'était pas possible de la conserver. »*

**Madame BARRÉ :**

*« Je le regrette aussi, mais enfin bon, je prends acte. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Je voulais quand même remercier pour sa présentation Frédéric BUONO, mais surtout et aussi tous ceux qui ont bossé là-dessus depuis des semaines et des mois, Madame la Responsable des Finances, Madame la Directrice du Pôle Ressources et Moyens, ainsi que l'ensemble des services et Madame la Directrice Générale. »*

• Réf : 2019/02/2

**OBJET : Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association l'Ecole de Musique de Saint-Cyr-l'Ecole.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve à l'unanimité le projet d'avenant n° 2 actant le remboursement du solde des avances consenties par l'Association « l'Ecole de Musique de Saint-Cyr-l'Ecole » par déduction des montants des subventions annuelles qui lui ont été allouées en 2017 et 2018.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer ledit avenant.

**Article 3 :** Précise que les crédits correspondants ont été prévus au Budget 2018.

• Réf : 2019/02/3

**OBJET : Avenants n° 2 au marché n° 2014-24 relatif à la restauration collective en liaison froide – Lot n° 1 Service de la Ville et lot n° 2 Service Petite Enfance.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve à l'unanimité les avenants n° 2 au marché relatif à la restauration collective en liaison froide conclu avec la société ELIOR – ELRES, lot n° 1 Services de la Ville et le lot n° 2 Service Petite Enfance, afin de prendre en compte la prolongation du marché du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer lesdits avenants.

**Monsieur DURAND :**

*« Cette délibération évidemment on va l'approuver et je dirais que de toute façon on est un petit peu devant le fait accompli, on n'a pas le choix et moi j'ai un petit peu ce sentiment d'improvisation que je dénonce assez régulièrement. On a un marché qui se termine le 31 décembre 2018, on est en février 2019 et on se rend compte qu'il faut le prolonger pour préparer le suivant. Je regrette simplement qu'on n'ait pas eu cette délibération il y a 6 mois pour préparer sereinement la suite. Aujourd'hui qu'est-ce qu'on peut faire ? On ne va pas voter contre, donc faisons-le. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Alors, juste un petit point pour être parfaitement clair sur ce qui est une commande publique. C'est un métier qui est assez difficile et sur lequel il est très difficile de trouver des profils, donc en*

*l'occurrence on s'est retrouvé avec une personne qui partait et une autre qui assurait l'intérim pendant ce temps-là et la vie n'est pas facile, et encore moins pour ces personnes qui sont en charge des marchés publics d'autant qu'on ne nous fait pas de cadeaux là-dessus. Donc, effectivement on est en retard, ce n'est pas de l'imprévoyance, c'est simplement le fait qu'à un moment donné la charge de travail était top importante pour les personnes qui restaient et qu'on remercie de rester. »*

**Monsieur DURAND :**

*« L'effectif de la commune c'est vous qui le staffez. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Si vous pouvez nous trouver quelqu'un qui bosse pour la commande publique, je vous en prie, on vous accueille à la RH à bras ouverts et ce n'est vraiment pas une blague. »*

• Réf : 2019/02/4

**OBJET : Modification de la dénomination de la rue Marcel Dassault dans le quartier Charles Renard.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Renomme à l'unanimité la rue Marcel Dassault en avenue Marcel Dassault.

**Article 2 :** Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette modification de la dénomination de cette voie.

**Monsieur le Maire :**

*« C'est simple on avait dénommé les rues de la ZAC Renard le 18 décembre 2013. Je ne vais pas vous lire ce qui est écrit sur Marcel Dassault, et encore que j'ai appris beaucoup de choses dans un film qui est passé il y a 3 semaines à la télévision qui durait 1h15-1h30 sur sa vie. Je dis chapeau, parce que contrairement à d'autres constructeurs d'avion français, Marcel Dassault a refusé 4-5 fois aux allemands de travailler pour eux. Il y en a d'autres qui ont accepté, les autres n'existent plus d'ailleurs, ils sont tous morts, les allemands sont revenus à la charge y compris à Drancy, y compris à Buchenwald et à chaque fois Marcel Dassault leur a dit : non, je ne travaillerai jamais pour vous. Mais ce n'est pas le pourquoi du repassage ce soir. Donc, l'autre jour on a inauguré l'avenue Marcel Dassault, donc on était passé en conseil municipal et comme ce n'était pas un des grands axes de la ZAC, ni nord/sud, ni est/ouest, on avait mis rue Marcel Dassault, et lorsque j'avais demandé à Monsieur Serge Dassault, je lui avait dit : dans cette ancienne base aérienne, je veux donner un nom à votre père, il m'avait fait : donnez-moi les noms des rues qui sont aux alentours. Je lui avais envoyé un plan, il y avait Guynemer, De Lattre, enfin bon tous les autres noms, soit d'aviateurs, soit...donc il avait trouvé que son père serait bien entouré et à ce moment-là il m'a écrit un mot dans lequel il m'a donné son accord. Mais il écrivait : se pourrait-il qu'au lieu d'une rue, ce soit une avenue ? C'est pour ça qu'on se retrouve là ce soir, pour officiellement passer d'une rue à une avenue.*

*Il se trouve qu'Olivier Dassault, député de l'Oise qui a le siège de député d'une circonscription qui regroupe à peu près celle qu'avait Marcel Dassault. Jean-Michel Fourgous l'a bien connu quand il était député à l'Assemblée Nationale et Olivier Dassault a dit à Jean-Michel Fourgous qui me l'a dit après : en fait, on aurait bien aimé que la rue s'appelle Serge Dassault et pas Marcel, mais ça c'est pour la petite histoire. »*

• Réf : 2019/02/5

**OBJET : Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque santé.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre

Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Article 2 : Prend acte** que les tarifs et garanties seront soumis préalablement au conseil municipal afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

• **Réf : 2019/02/6**

**OBJET : Compte-Epargne Temps : actualisation du dispositif.**

**Article 1<sup>er</sup> : Actualise à l'unanimité** les conditions dans lesquelles l'agent conserve le bénéfice des droits aux congés acquis au titre du compte épargne temps (CET) selon les dispositions du décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne temps en cas de mobilité des agents de la fonction publique.

**Article 2 : Abaisse** de 20 à 15 jours le nombre de jours inscrits sur le compte épargne temps à partir duquel la monétisation peut être demandée à l'autorité territoriale, telle que prévue dans le décret du 27 décembre 2018 susvisé.

**Article 3 : Actualise** les montants de l'indemnisation forfaitaire telle que prévue dans l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018, fixant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les montants bruts de l'indemnisation forfaitaire par catégorie :

Catégorie A : 135 euros par jour,

Catégorie B : 90 euros par jour,

Catégorie C/Assistants maternelles : 75 euros par jour.

**Article 4 : Précise** que, sauf si une loi nouvelle en dispose autrement, les modifications législatives et réglementaires relatives au CET s'appliqueront de plein droit au dispositif existant mis en place pour les agents de la ville de Saint-Cyr-l'Ecole sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer.

• **Réf : 2019/02/7**

**OBJET : Avis sur le projet de plan d'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration de Carré de Réunion sur 55 communes du département des Yvelines.**

**Article unique : Donne un avis favorable à l'unanimité sous réserve** que le plan d'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration de Carré de Réunion sur 55 communes du département des Yvelines tel que présenté dans le dossier d'enquête publique, devra :

- prendre en compte les enjeux de restauration de l'ancienne allée royale de Villepreux et ne pas obérer sa réalisation,

- comporter un plan de zonage réactualisé afin que la distance d'au moins 100 mètres par rapport aux habitations soit respectée lors des opérations d'épandage.

**Monsieur le Maire :**

« C'est la limite des terrains qui sont près de l'aérodrome, en limite de l'aérodrome, et les autres terrains sont effectivement comme c'est indiqué des terrains qui se trouvent sur la future allée de Villepreux, donc ça ils ne l'avaient pas pris en compte. Il y aura cette correction à faire. »

**Monsieur DURAND :**

« Sur ce projet, vous proposez un avis favorable sous réserves. C'est également notre opinion. Il y a effectivement la première réserve qui concerne l'Allée Royale de Villepreux. Il faut que le tracé n'empêche pas ou ne rend pas moins probable ou plus coûteux le projet de restauration de l'Allée Royale de Villepreux, c'est une première chose. Il y a un deuxième point qui pose problème et qui est source d'inquiétudes. Il est indiqué dans les documents que l'épandage des boues ne peut se faire à une distance de moins de 100 mètres des habitations, alors que si on regarde le plan de zonage - que vous trouvez d'ailleurs assez facilement sur le site de la Préfecture des Yvelines, parce

*que le dossier est mis en ligne, vous avez toutes les informations - on se rend compte que sur le nord de la commune le zonage arrive à fleur des premiers pavillons et puis la distance minimum est plus près des 20 mètres que des 100 mètres. Donc, nous souhaitons que soit inscrite une seconde réserve qui indique que le zonage de cette parcelle soit mis à jour pour respecter la distance minimum de 100 mètres à partir des premières habitations. Si on pouvait faire un petit peu plus c'est bien, mais si au moins on pouvait respecter cette distance de 100 mètres ce serait une bonne chose. D'autant plus que je précise que depuis que le procédé a évolué sur la station d'épuration, effectivement les rejets de boue et les mauvaises odeurs sont beaucoup moins fréquentes qu'il y a 5 ans ou qu'il y a 10 ans. Il y a effectivement une différence très importante, il ne faut pas croire que les odeurs ont totalement disparu, ou alors si ce n'est pas la station ce sont peut-être des champs plus loin, c'est assez difficile à indiquer... »*

**Monsieur le Maire :**

*« C'est Bio Yvelines Services. »*

**Monsieur DURAND :**

*« C'est peut-être Bio Yvelines. Mais est-ce que ce sont des boues ou pas ? »*

**Monsieur le Maire :**

*« Non, c'est la fermentation des déchets. »*

**Monsieur DURAND :**

*« C'est celle qui est près de l'A12 ? »*

**Monsieur le Maire :**

*« Oui, mais le vent vient du nord-ouest et ça arrive, et les habitants de Bailly quand le vent tourne s'en prennent énormément, alors qu'avant ils n'avaient rien. »*

**Monsieur DURAND :**

*« D'accord, si on pouvait au moins au titre d'une seconde réserve demander que le plan de zonage soit mis à jour pour respecter la bande des 100 mètres, on sait comment ça se termine, le texte est oublié et on ne garde que le plan. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Tout à fait. »*

**Madame CHENEVIER :**

*« Vous avez quand même noté que les boues sont déposées en tête de parcelles, donc les 100 mètres peuvent ne pas être au bord des habitations. »*

**Monsieur DURAND :**

*« Oui, j'entends bien, mais ils peuvent... »*

**Monsieur le Maire :**

*« Il y a ce qui est écrit et puis ce qui se passe réellement. Généralement, on sait un peu comment ça se passe quand le camion arrive... C'est vrai qu'à la fois pour la Ferme Blanche et pour les habitants qui habitent en bout de la rue Guy Moquet, c'est vrai qu'ils peuvent être limite. Tout à fait, moi je suis pour qu'on rajoute ça sur la délibération. »*

• Réf : 2019/02/8

**OBJET : Dénomination de l'école Jean d'Ormesson.**

**Article unique : Dénomme à l'unanimité l'école située sur le quartier de l'Epi d'Or : « école Jean d'Ormesson ».**

**Monsieur le Maire :**

« Juste avant de vous passer la parole, je voulais juste dire pour l'avis d'épandage que le commissaire enquêteur sera en mairie de Saint-Cyr le 16 février de 9h à 12h et le 25 février de 14h à 17h. Je pense que les remarques peuvent être portées auprès du commissaire enquêteur. »

**Monsieur STEINER :**

« On va voter cette délibération. En fait, je profite de cette délibération sur la dénomination de cette école pour intervenir sur un sujet qu'on avait abordé. On vous avait proposé, lors d'un précédent conseil municipal, de dénommer une rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz et vous m'aviez dit que vous allez revenir vers moi. C'est l'occasion, non pas pour cette école, mais puisqu'on va devoir nommer la future Maison des Associations, du coup on vous propose Geneviève de Gaulle-Anthonioz. »

**Monsieur le Maire :**

« C'est une très belle proposition. J'ai toujours eu une admiration pour cette femme qui a présidé ATD QUART MONDE qui avait continué l'œuvre de son fondateur le père Wresinski. Inlassablement sur les plateaux de télévision, dans les journaux, à la radio, elle s'est battue pendant des années de façon à ce que les plus démunis et l'action de la France à l'étranger en faveur des populations les plus pauvres continue. Cela m'irait très bien, je vous le dis tout de suite. Pour la Maison des Associations, j'ai dit aux gens dans mes vœux qu'on ferait une consultation et je pense qu'à ce moment-là à titre de consultation, on proposera 3-4 noms et ça peut être le nom pour lequel on développe et pour lequel on aimerait que les gens s'orientent. »

• Entend la réponse de Monsieur le Maire à la question écrite de Mme BARRÉ.

**Monsieur le Maire :**

« En ce qui concerne la ville elle-même, la marché de nettoyage est de 84 000 €. Vous me direz ce ne sont que des chiffres. On a dans ces rues-là particulièrement une balayeuse qui intervient 2 fois par semaine, chaque rue de la ville est nettoyée au moins une fois par mois. En ce qui concerne les agents de la ville et les papiers gras, cannettes et autres emballages de frites que l'on voit, il y a deux agents affectés à la propreté, particulièrement près des sites sensibles qui sont : les alentours de la Place de la République, de la Mairie et le Parc de l'Abbaye qui sont nettoyés tous les jours, poubelles vidées, ramassage des papiers gras, tous les jours. Ensuite, on a les cours d'écoles, les chemins piétonniers qui sont faits par une petite balayeuse. Je me suis aperçu que c'était aussi les téméraires qui venaient principalement du Lycée Perrin et on remonte et on va vers la gare, on remonte le passage Raspail et ce sont ces élèves du Lycée Perrin qui remontent et ils sont 500-600 qui remontent pour retourner à Trappes ou Les Clayes et compagnie, et je comprends qu'il y a une sensibilisation à faire auprès du Proviseur du lycée. En ce qui concerne les autres personnes, pour les adultes malheureusement, je crois que je ne peux rien faire. Par contre pour ce qui est des enfants, il y a des actions qui ont été menées dans les écoles primaires entre autres par VGP pour l'apprentissage de la propreté, pour le tri. VGP venait avec des trucs ludiques pour essayer d'apprendre aux enfants, les sensibiliser aux problèmes des déchets.

Qu'est-ce qu'on pourrait faire en termes de verbalisation ? A VGP, nous attendons la prochaine campagne d'installation de caméras et le déploiement des fibres optiques propres à VGP, de manière à disposer de notre propre réseau. Celui-là va être installé, à partir duquel nous pourrions faire de la vidéo-verbalisation. Et la vidéo-verbalisation c'est aussi bien pour l'automobiliste qui ouvre sa fenêtre et qui vide son cendrier pendant qu'il est l'arrêt, pour ce genre d'incivilités. Nous

*n'en sommes pas encore à Big Brother tel que je l'ai vu il y a quelques années en Grande Bretagne. On en n'est pas encore là, mais peut-être qu'on y arrivera. Je sais bien que ce n'est pas facile, mais croyez bien qu'en ce qui concerne la propreté ça fait partie de ce que nous avons demandé aux agents de la ville de faire. Et particulièrement, il y a une chose qui a été mise en place : c'est de responsabiliser les agents en leur donnant un quartier propre, de manière ce qu'ils aient envie que ce soit bien fait, puisque c'est leur quartier. Ce que j'espère, c'est que les gens après viennent aussi les remercier, les féliciter et non pas les engueuler, parce que vous avez aussi des adultes qui jettent, ce n'est pas une blague, qui jettent un papier à 2 mètres de l'agent qui est là avec sa pince en train de les ramasser. On en est là dans l'éducation et il y a des coups de pieds au cul qui se perdent. »*

**Madame BARRÉ :**

*« Si j'avais une suggestion à vous faire aussi, mettre des poubelles à proximité des arrêts de bus, parce que j'ai remarqué que parfois on attend le bus et puis... »*

**Monsieur le Maire :**

*« Je suis d'accord. Il y a par contre aussi une chose que j'ai demandé plusieurs fois, et quand je dis plusieurs fois, c'est plusieurs fois, c'est un certain nombre de magasins ou boutiques de bien vouloir mettre entre autres des cendriers. »*

**Madame BARRÉ :**

*« Je voulais juste dire une petite dernière chose, puisque vous étiez un petit peu pessimiste sur la mentalité des gens et je suis d'accord avec vous, il y a beaucoup de gens qui ne prennent pas leurs responsabilités. Moi régulièrement dans Saint-Cyr, je ramasse les papiers gras, parce que c'est vrai que ça nous dérange, c'est ma façon de remercier la nature, je ne sais pas...et par deux fois il y a des gens qui sont venus me voir et qui m'ont dit : merci. Donc, voilà, je ne suis pas employée municipale, mais il y a des gens quand même qui se disent : quand-même un petit geste pour la nature c'est bien. Je voulais finir sur une note un petit peu optimiste. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Comme quoi, si les gens ont dit merci, peut-être qu'eux aussi le feront. »*

- **Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CLOTURE DE LA SEANCE A 21H32**